

Système solaire combiné

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Construction, bâtiment et travaux publics - Second oeuvre**

Code(s) NAF : **42.21Z**, **42.22Z**, **43.21A**, **43.21B**,
43.22A, **43.22B**, **43.29A**, **43.29B**,
43.31Z, **43.32A**, **43.32B**, **43.32C**,
43.33Z, **43.34Z**, **43.39Z**, **43.91A**,
43.91B, **43.99A**, **43.99B**, **43.99C**,
43.99D, **43.99E**

Code(s) NSF : **227t**

Code(s) ROME : **F1603**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2015**

Mots clés : **SSC**, **Système solaire combiné**,
Solaire Thermique, **Énergies renouvelables**

Identification

Identifiant : **1842**

Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.](#)

Non formalisé :

- [La formation "Système solaire combiné" permet de valider le critère de compétences d'un référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine du système solaire combiné.](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former des professionnels de terrain aux techniques d'installation de systèmes solaires combinés, pour leur permettre de réaliser à leurs clients des installations selon les règles de l'art. L'installateur possèdera les compétences nécessaires pour dimensionner, installer et assurer la maintenance des systèmes solaires combinés. Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine du « Système solaire combiné ».

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification a pour objet de :

Etre capable de situer à un client le contexte environnemental du système solaire combiné, l'aspect réglementaire, le marché et les labels de qualité ;
Savoir expliquer à un client le fonctionnement d'un système solaire combiné ;
Savoir expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'un système solaire combiné ;
Savoir estimer les besoins d'ECS et de chauffage ;
Savoir analyser l'installation existante ;
Savoir choisir une configuration de système solaire combiné en fonction de l'usage et du bâti ;
Savoir dimensionner un système solaire combiné ;
Appréhender et estimer les limites de performance du système solaire combiné ;
Connaître les différents éléments clés constituant une installation ;
Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive ;
Savoir diagnostiquer une panne sur une installation.

Modalités générales

La certification se déroule en continu sur une durée minimale de 3 jours.

La certification comprend une partie théorique et des travaux dirigés dont le déroulé pédagogique doit être conforme à l'Annexe 2 de *l'Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable* paragraphe 2.2.

L'intervenant doit être un formateur agréé pour dispenser la certification.

Liens avec le développement durable

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

Public visé par la certification

- Salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi, apprentis et étudiants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une reconnaissance professionnelle :

Approfondir ses compétences techniques permettant d'enrichir son portefeuille de compétences

Voir ses compétences reconnues par son employeur au travers d'une certification officielle

Faire bénéficier à son employeur du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine du "Système solaire combiné"

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification permet à l'entité utilisatrice de faire reconnaître le savoir-faire de l'entreprise et permet de justifier du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine du "Système solaire combiné".

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification « Système solaire combiné » demande de la part de l'apprenant d'avoir suivi la certification « Chauffe-eau solaire individuel »

Compétences évaluées

A l'issue de la certification, les apprenants devront être capables de :

Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers d'un système solaire combiné ;
Concevoir et dimensionner un système solaire combiné ;
Organiser les points clés d'un système solaire combiné de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur ;
Planifier la maintenance d'un système solaire combiné.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à cette certification.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite

Centre(s) de passage/certification

- Les organismes de formation agréés par Qualit'EnR

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de certifiés en 2015 : 27

Autres sources d'information

<http://www.formation-enr.org/>